

Le directeur technique du Théâtre impérial dénonce des faits de harcèlement

Compiègne. Embauché en 2008, Jean-Philippe Le Priol demande la résiliation de son contrat aux torts de son employeur, l'association CACCV. Il vise plus particulièrement le directeur, Eric Rouchaud. Les plaidoiries se sont tenues, jeudi 9 avril, au conseil de prud'hommes de Compiègne.



Le Théâtre impérial, spécialisé dans les productions lyriques, a été placé sous la direction d'Eric Rouchaud, en 2009.

Pierrig Guennec
Journaliste

Directeur technique au Théâtre impérial, Jean-Philippe Le Priol a-t-il été la cible d'un acharnement de ses supérieurs, avec un lourd impact sur sa santé mentale ou est-il un salarié récalcitrant et vindicatif ? Deux portraits ont été brossés jeudi 9 avril aux prud'hommes de Compiègne. Salarié depuis 2008 du Centre d'animation culturelle de Compiègne et du Valois (CACCV), l'association qui gère le Théâtre impérial et l'espace Jean-Legendre, Jean-Philippe Le Priol demande la résiliation de son contrat aux torts de l'employeur, s'estimant, entre autres, victime de harcèlement moral. Pour l'avocate du plaignant, Me Emilie Durvin, « tout va se dégrader », à partir de 2019, quand son client sollicite l'organisation d'élections professionnelles au sein du CACCV et qu'il se porte candidat. Ces élections seront annulées à trois reprises par le tribunal judiciaire, saisi par Jean-Philippe Le Priol qui perd à chaque fois à une voix près. La justice relève un certain nombre d'irrégularités sur la liste des votants ou au dépouillement.

Syndiqué CFDT, le directeur technique entre en 2023 au Comité social et économique. Selon Me Emilie Durvin, il se heurte, dans l'exercice de son mandat, au directeur des théâtres, Eric Rouchaud et à l'administratrice, Anne-Laure Saillard. « On ne répond pas à ses questions ou à côté, plaide l'avocate. Le local mis à disposition n'est pas exclusivement dédié au CSE ; des réunions doivent être organisées dans la cuisine... »

« Son poste a été vidé de sa substance. On lui a même refusé la gestion des malles de costumes. »

Me Emilie Durvin
avocate

L'avocate liste une série de « mesures de rétorsion » prises contre son client. En 2020, le CACCV le met ainsi à pied et tente de le débarquer définitivement. Motif invoqué ? Il a envoyé des plannings à des techniciens, sans l'aval de sa hiérarchie. Le licenciement de ce salarié protégé est toutefois refusé par l'inspection du travail, puis le ministère. Son conseil mentionne également un avertissement infligé et contes-

té, pour avoir pénétré dans le Théâtre impérial pendant ses congés et laissé une fenêtre ouverte. « Une fenêtre fragilisée qui a pu s'ouvrir à cause de la tempête », souligne l'avocate. Et de justifier la présence du responsable technique sur les lieux : « Il accède parfois au théâtre, en dehors de ses heures de travail, pour exercer correctement ses missions. C'est un représentant du personnel : il peut circuler librement dans les locaux. » Pour Me Emilie Durvin, la carrière de Jean-Philippe Le Priol, aujourd'hui âgé de 67 ans, en arrêt de travail depuis plus d'un an, a été entravée, alors qu'il a « le diplôme, l'ancienneté, l'expertise, des compétences reconnues » : l'intéressé n'a reçu aucune augmentation individuelle depuis son embauche, touche une rémunération inférieure à la moyenne, se voit refuser une formation... « Son poste a été vidé de sa substance, ajoute sa représentante. On lui a même refusé la gestion des malles de costumes. » Ce qui ne l'empêche pas de faire des heures supplémentaires : « On lui fait accomplir des tâches de régisseur... »

Jugement le 9 juillet

Revenant sur la tentative de licenciement, l'avocate du CACCV, Me Anne-Charlotte Passelac, argue que

+ « Un malaise social »

L'avocate de Jean-Philippe Le Priol dépeint un climat délétère au sein du Théâtre impérial et de l'Espace Jean-Legendre, deux équipements massivement subventionnés par la Ville. Elle en veut pour preuve le turnover au sein du personnel : « De 2017 à 2025, il y a eu 19 démissions pour un équivalent temps plein de quinze personnes, alors que dans le secteur culturel, c'est difficile de retrouver un emploi. Les gens préfèrent rester à leur poste. » L'avocate mentionne une série d'alertes. « En 2022, l'inspection du travail fait état d'un malaise social », précise-t-elle. En juin 2023, un consultant doit intervenir « pour apporter des améliorations ». « On vous a dépeint un portrait épouvantable », s'insurge la partie adverse qui évoque « des dissensions anciennes ». Me Anne-Charlotte Passelac raille le « prétendu turnover » : « Il y a des raisons simples. Les CDI (CDI intermittent) sont souvent des étudiants ingénieurs qui partent après leurs études. Il y a également du personnel en début de carrière, qui a aspiration à évoluer dans d'autres structures. »

le ministre du Travail a considéré que « trois motifs sur cinq étaient établis », parmi lesquels des plannings dressés à sa propre initiative et des « mails litigieux » pour recruter des intermittents sans avoir le feu vert explicite de sa direction. Pour autant, le ministère a conclu que cela ne justifiait pas un licenciement. « Il est chez lui au Théâtre impérial, il vient quand il l'entend, avant même d'être salarié protégé, poursuit Me Anne-Charlotte Passelac. Il n'est pas mis à l'écart. Il passe outre les règles habituelles suivies par tout le monde, a tendance à se saisir de sujets qui ne sont pas dans son périmètre, ne donne pas suite à certaines propositions ou demandes. J'ai un employeur qui rappelle qu'il y a des règles du jeu. » Le jugement sera rendu le 9 juillet. ●

L'ACTUALITÉ EXPRESS



● Des conseils bienvenus pour les parents

Saint-Just-en-Chaussée. Dans la salle de l'Opus de Saint-Just-en-Chaussée, ancien restaurant acquis par la municipalité, la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) Oise et ses partenaires organisaient une rencontre avec les professionnels de la petite enfance, vendredi 3 avril. Ce fut une journée dédiée aux familles en quête d'informations et d'écoute. Une petite vingtaine de parents (actuels ou futurs) est venue exposer ses besoins en informations sur les sujets de la petite enfance (diversification alimentaire, allaitement maternel, modes de garde, vaccination...) Accueilli gratuitement, le public a apprécié ce temps d'échange dans un cadre chaleureux et bienveillant. Professionnels de santé et membres de la CPTS entendent bien renouveler cette expérience, lancée auparavant à Clermont.



● Didier Doucet réélu président de la com de com

Pays du Valois. Jeudi 9 avril, les élus de la Communauté de communes du Pays du Valois ont élu leur nouveau président, ses vice-présidents et les 16 autres membres du bureau communautaire. Didier Doucet, maire LR de Lagny-le-Sec, a été reconduit à ce poste. Aucune candidature rivale ne lui a disputé l'élection. Il entame ainsi un deuxième mandat. Il est entouré de sept vice-présidents et vice-présidentes : Gabriel Melaimi (maire ciottiste de Crépy-en-Valois, 1er vice-président), Cécile Pottier (maire de Marolles, 2e vice-présidente), Daniel Gage (maire d'Orrouy, 3e vice-président), Dominique Danneel (maire de Béthancourt-en-Valois, 4e vice-présidente), Louis Sicard (maire de Nanteuil-le-Haudouin, 5e vice-président), Sylvie Verclayen (première adjointe au maire de Vez, 6e vice-présidente), Christophe Germain (maire de Léviguen, 7e vice-président). La Communauté de communes du Pays du Valois compte 62 communes pour environ 55 000 habitants.